

Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	23
Absents :	10
Procurations :	7
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six avril deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Jean-Louis COSTE, Ludvine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Dominique BEC), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Sabine MIRAL (pouvoir à Raymond BRALEY), Gulistan DINCEL (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Philippe ABINAL (parti à 19H15, pouvoir à Michel SOULIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Christian MAZUC), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL).

Absents excusés : Hakim GACEM, Virginie SEXTO, Jean-Luc PAULAT

Secrétaire de séance : Dominique BEC

PM/73-2024**Approbation de la convention d'utilisation du stand de tir de Rodez au profit des formations à l'utilisation des armes de catégorie B1 des agents de la police municipale d'Onet-le-Château**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 avril 2024,

ENTENDU qu'une convention d'utilisation du stand de tir de Rodez, peut être établie avec l'association sportive de tir cible du stade Ruthénois (TCSR) afin de permettre aux agents de la police municipale d'Onet-le-Château d'effectuer leurs formations obligatoires au maniement des armes de catégorie B1 (pistolets semi-automatiques).

CONSIDERANT que cette convention permettra au service de Police Municipale, d'utiliser une structure validée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), et ce, en remplacement du stand de tir de Puylagarde.

CONSIDERANT que ce nouveau site, qui a en outre reçu l'habilitation du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI), sera beaucoup plus adapté, d'une part, grâce à sa proximité, et d'autre part, grâce aux aménagements récents effectués qui permettront d'assurer des entraînements au tir et au maniement des armes, dans des conditions d'accueil et de sécurité renforcés.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la convention d'utilisation du stand de tir de RODEZ géré par le TCSR, telle qu'annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 07 MAI 2024

Et de la publication le : 07 MAI 2024